

Le lien mariverain

Une place publique en hommage à nos communautés religieuses

Le 10 juillet dernier, le conseil municipal de Sainte-Marie, en présence de nombreux invités et dignitaires, inaugurait le Parc des Communautés, petit espace vert nouvellement aménagé sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, en face de l'hôtel de ville.

En aménageant ce parc, le conseil a souhaité rendre hommage aux membres des cinq communautés religieuses qui ont œuvré à Sainte-Marie pendant plusieurs

décennies, à ces femmes et à ces hommes qui se sont dévoués au service de la collectivité dans l'enseignement, dans la santé, dans les loisirs, dans l'aide aux démunis, dans l'assistance auprès des personnes âgées et dans la prière. Une plaque commémorative et des panneaux explicatifs mettent en lumière l'important travail des religieux et religieuses de La Congrégation Notre-Dame (1823-2004), des Frères des Écoles Chrétiennes (1855-1966), des Sœurs de la Charité de Québec (1922-2004), des Oblates de Béthanie (1967-2004) et des Missionnaires de l'Immaculée-Conception (1937-1967).

Monsieur Gilles Maheu, curé de la paroisse, monsieur Robert Marcoux, Président du comité d'action de la politique culturelle, monsieur Louis Normand, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, responsable de ce dossier et monsieur Harold Guay, maire de la Ville de Sainte-Marie ont, tour à tour, rendu hommage aux personnes qui se sont dévouées au service de la collectivité



Jacques Alain
Directeur général



mettant en évidence le dévouement incontestable et l'engagement soutenu des membres de ces cinq communautés. Ce parc, qui leur est dédié, témoignera longtemps de la reconnaissance des Mariverains à l'égard de ces apôtres de la foi chrétienne.



Prochaine réunion du conseil :
le lundi 12 septembre à 20 h

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



www.ville.sainte-marie.qc.ca

À surveiller
dès le 1^{er} septembre

Visitez le tout
NOUVEAU
site Internet
de la Ville

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Gigue en fête

De la visite venue de partout!

À nouveau, Gigue en fête a fait converger vers Sainte-Marie des artistes et des spectateurs venus des quatre coins du Québec, du Canada et du monde!

Près de 250 artistes du Mexique, de la Slovaquie, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont



venus à Sainte-Marie pour participer à la 6^e édition de Gigue en fête. À cela s'ajoutent les quelque 10 000 festivaliers du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Maine, de la Californie, de Suisse, d'Italie et de plusieurs autres endroits qui sont venus voir des spectacles, découvrir des artistes, séjourner chez nous, rencontrer des artisans de la région, danser et chanter.

Les Mariverains aussi ont participé en grand nombre aux différentes activités de Gigue en fête : soirée reconnaissance aux bénévoles, ouverture du festival (plus de 500 personnes), méchoui et brunch, activités familiales sur le site, animations et soirées de danse au Pub TELUS, spectacles en soirée à la Scène Desjardins de l'aréna.

De plus, à la suite de l'appel lancé dans le Lien mariverain, ils ont invité leur famille de l'extérieur pour des retrouvailles à Sainte-Marie lors de cet événement unique.

Avec comme nouveau décor les récents aménagements au centre-ville et un site dans la cour de l'école Maribel, Gigue en fête a réussi son pari d'être plus proche des gens et de sa communauté.

Le festival désire remercier ses 250 bénévoles, ses 105 partenaires financiers et en services, et tout particulièrement Ville de Sainte-Marie pour son support exceptionnel ainsi que le soutien et l'implication remarquables de ses employés.

Fort de l'énergie engendrée par le succès de



l'édition 2005, c'est avec enthousiasme que le comité organisateur est déjà à l'œuvre pour préparer la 7^e édition de Gigue en fête, qui se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2006.

Marche-poussette

Faire de l'exercice en compagnie de bébé



Louis Normand
Directeur
Loisirs, culture et vie
communautaire

Qui a dit que d'avoir un enfant empêche de trouver du temps pour s'occuper de vous et de faire de l'exercice? Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Sainte-Marie vous propose la solution.

Le jeudi 30 juin dernier se tenait la première activité marche-poussette qui a pour but de permettre aux mamans de sortir de chez elle et de se remettre en forme après l'accouchement, et ce, en compagnie de leur bébé. Pas besoin de gardienne! Les futures mamans sont aussi invitées à faire partie du groupe ainsi que les papas qui peuvent accompagner leur conjointe sans frais supplémentaires.

Accompagnées des rires et du babillage des enfants, les entraîneuses Nathalie Angers et Mélanie Boissonneault supervisent une marche animée et dynamique où les mères peuvent échanger entre elles, tout en faisant de l'exercice.

Les départs se font tous les jeudis, à 9 h, à la Maison Dupuis située au 640, Notre-Dame Sud. La durée est de 75 minutes incluant

l'échauffement, la marche, la musculation et la relaxation. Le coût est de 5 \$ pour les résidents et de 7 \$ pour les non-résidents, par rencontre. Un rabais est accordé aux personnes qui s'inscrivent pour toute la durée de l'activité.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Mélanie Marceau au 387-4920.



Sur les routes

Ralentir un peu ne vous fera pas mourir!



Jean-Marie Bouchard
Directeur
Service de police

La vitesse excessive est la seconde cause de mortalité sur les routes, après l'alcool au volant. Elle est à l'origine d'environ un décès sur quatre sur les routes du Québec, ce à quoi il faut ajouter de nombreux blessés.

Même si vous êtes un bon conducteur au volant d'un excellent véhicule, vous ne pouvez échapper aux effets pernicieux de rouler à haute vitesse : diminution du champ de vision et de la capacité à réagir, baisse d'adhérence des pneus et augmentation de la distance de freinage, multiplication de la force d'impact lors d'une collision, etc. En fait, la vitesse excessive vous enlève une à une les chances de sauver votre vie et celles des autres lors d'une manœuvre d'urgence.

Au Québec, plus de la moitié des conducteurs ne respectent pas les limites de vitesse et 70 % des infractions au Code de la route concernant la vitesse au volant. Les accidents avec blessés se produisent le plus

souvent dans les zones de 50 km/h et ceux avec mortalités dans les zones de 90 km/h.

La réduction de la vitesse sur les routes est devenue un enjeu important en matière de sécurité routière. On estime qu'une diminution de seulement 1 km/h de la moyenne de l'ensemble des conducteurs entraînerait une diminution de 3 % du nombre d'accidents.

Enfin, vaut-il vraiment la peine de rouler aussi vite? Sur une distance de 100 km, sur une route avec limite à 90 km/h comme la 173, le fait de rouler à 100 km/h vous fera gagner que six petites minutes. Vaut-il la peine de risquer sa vie et celle des autres pour six malheureuses minutes? Alors, soyez prudents, respectez les limites de vitesse afin de rendre nos routes encore plus sécuritaires.



Chronique du patrimoine bâti

Entretien de la peinture



Line Gagnon,
Agente de
développement
culturel

La période estivale est propice à l'entretien et à la réfection des surfaces extérieures. Les variations climatiques propres à notre pays sont très éprouvantes pour celles-ci.

Les anciennes peintures étaient faites à base d'huile. En vieillissant, ces peintures durcissent et deviennent friables. Le fendillement et l'écaillage sont les symptômes d'une peinture trop vieille qui ne remplit plus son rôle de protection. Son aspect farineux est souvent relié à une défectuosité du produit et son plissement est dû à une mauvaise application.

En général, la surface à peindre doit être grattée minutieusement avec des outils qui ne risquent pas d'endommager le bois : des

grattoirs que l'on garde tranchants remplissent habituellement ce rôle. Les fissures du vieux bois doivent être obturées avec de la pâte de bois. On ponce ensuite pour égaliser la surface et donner une bonne adhérence à la nouvelle peinture.

Quand du nouveau mastic est appliqué, il est préférable d'attendre quelques jours avant de le peindre afin qu'il durcisse suffisamment. La quincaillerie rouillée est frottée au papier émeri et enduite d'un apprêt pour métal.

Symptômes	Causes	Corrections
Fendillement	- Vieillesse de la peinture à l'huile	- Grattage, ponçage et peinture (1 couche d'apprêt sur les bois mis à nu, 2 couches partout)
Écaillage	- Trop d'humidité dans le bois - Peinture au latex posée sur une peinture à l'alkyde	- Corriger les sources d'infiltration - Grattage et ponçage (décapage au besoin) - Séchage du bois pendant 48 heures - Peinture (1 couche d'apprêt sur les bois mis à nu, 2 couches partout)
Aspect farineux	- Dégradation de la peinture	- Laver à l'eau savonneuse - Rincer à grande eau - Repeindre quand la surface est sèche
Plissement	- Application de peinture au grand soleil ou sur une surface peinte qui n'était pas sèche	- Poncer pour aplanir - Repeindre

Tiré du Guide technique de la Ville de Québec, Collection Maître d'œuvre.

Un permis, c'est l'assurance de protéger vos investissements



Georges La Rocque
Chef de division
Service d'urbanisme

Faire une demande de permis pour la construction ou la rénovation est une procédure simple qui pourrait vous éviter de bien fâcheuses conséquences si vos travaux s'avèrent non conformes aux différents règlements, municipaux et autres.

En effet, un projet démarré sans permis peut faire l'objet, s'il est non conforme, dans les cas extrêmes, d'une obligation de démolir ce que vous avez entrepris! Ainsi, bien plus qu'une simple procédure administrative, l'obtention d'un permis est une assurance pour protéger vos investissements.

Il faut noter également qu'en cas de non conformité mineure, il est parfois possible d'obtenir une dérogation qui vous permette de réaliser quand même vos travaux.

Or, cette dérogation doit être obtenue avant l'émission du permis. Si les travaux sont déjà commencés sans permis, il n'est plus légalement possible d'obtenir une dérogation.

Encore trop de petits projets sont entrepris sans permis : construction de cabanon, de patio, changement de fenêtres, aménagement paysager, asphaltage, etc. Soyez prévenants et ne prenez pas de chance : contactez le Service d'urbanisme et nous nous ferons un plaisir de vous donner tous les renseignements pertinents pour vous permettre d'entreprendre sans vous faire prendre!



Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À NOTER

Venez admirer les œuvres de Louis-Stéphane Grenier qui seront exposées de septembre à décembre 2005.

Le « Club de lecture pour adultes »

Les rencontres auront lieu le mardi soir de 19 h à 20 h 30, à raison d'un rendez-vous par mois, et débutera le 13 septembre prochain. Pour information, contactez Johanne Labbé.

Casse-têtes à assembler!

Des casse-têtes sont mis à la disposition du public pour que notre clientèle les assemble sur place. Bienvenue à tous! **Échange** : Apportez un de vos casse-têtes et repartez avec un autre. Une fois celui-ci assemblé, rapportez-le pour en faire un autre. Gratuit. **Dons** : Nous acceptons les dons de casse-têtes pour constituer une collection que nous prêterons aux passionnés.

Jeux d'échecs

Quatre jeux d'échecs sont disponibles au comptoir du prêt. Vous pouvez les emprunter pour en jouer sur place.

Semaine des bibliothèques publiques, du 16 au 22 octobre

« Une naissance, un livre » : nous donnons un sac-cadeau (quantité limitée) aux enfants nés en 2004.

Marché aux puces « Enlivrant » : venez acheter les livres retirés de nos collections à un prix imbattable, soit de 25¢ à 2,00\$.

Halloween

Exposition de citrouilles, du 20 au 28 octobre : exposez vos créations et courez la chance de gagner un des 3 prix accordés*. **Concours** « Ma plus grande peur », du 20 au 28 octobre : remettez une histoire (vrai ou non) qui décrit votre plus grande peur et courez la chance de gagner un des 3 prix* décernés! **Soirée costumée** « Soirée de peurs » du 29 octobre : Venez déguisés lors de cette soirée et courez la chance de gagner un des 3 prix* accordés aux gens costumés. Petits et grands sont admis.

*Les règlements concernant les concours et l'attribution des prix seront disponibles au comptoir du prêt de la bibliothèque.

Chute à livres

La chute se trouve sur le mur extérieur du bâtiment, au bout de la rampe d'accès pour

handicapés située sur la gauche du Centre récréatif (du côté de l'école Maribel). Attention, les livres déposés après 20 h 30 seront considérés comme ayant été remis le jour suivant.

Collections sur Internet

Notre site Internet fait peau neuve! Vous remarquerez que la configuration de la page a changé pour vous permettre de mieux naviguer. En plus vous pourrez prendre connaissance des nouveaux documents achetés récemment en cliquant sur les icônes situées immédiatement sous le titre « Suggestions ».

Nouveautés

- **Le survenant, Germaine Guèvremont**, Fidès, 2004, 238 p., illustré par Normand Cousineau.
- **Guide des chutes du Québec, Michèle Depeyre et Michel Gauthier**, Éditions Tricycle, 2005, 159 p., nombreuses photos couleurs.
- **Pink Floyd : L'histoire selon Nick Mason, Nick Mason**, E.p.A, 2004, 359 p., nombreuses photos couleurs.
- **Guide du mosaïste : Technique et composition, Sarah Kelly**, Eyrolles, 2004, 320 p., nombreux dessins et photos couleurs.
- **Gastronomie et santé pour votre coeur, Paul Gayler et Jacqui Lynas**, Guy Saint-Jean éditeur, 2004, 159 p.
- **Gestion de la couleur : Calibration et profils ICC, Gérard Niemetzky**, Eyrolles, 2004, 193 p., nombreuses illustr. couleurs.

Club Mariverain de Généalogie

Le Club reprend ses réunions à compter du 4 octobre 2005, à 19 h, à la bibliothèque. Les membres du Club seront sur place pour aider toute personne qui fait des recherches en généalogie ou qui souhaiterait suivre un atelier sur l'art de faire des recherches en généalogie. Pour de plus amples informations, contactez un des membres du Club, soit : Nicole Poulin-Ferland (387-8233), Réal Giguère (387-2599) ou Diane Faucher-Jacques (387-5886).



Claude Morin
Directeur du Service de la protection contre l'incendie

Pour votre Service de protection contre les incendies, une fausse alarme n'existe pas. Cela vous étonne? Il faut savoir qu'à chaque fois que nous recevons une alarme émise par une centrale de répartition ou par quelqu'un qui a contacté le 911, elle est considérée comme étant bel et bien réelle, et traitée comme telle. Ce n'est que par la suite que nous découvrons qu'il s'agit peut-être d'une fausse alarme, ou plus précisément, d'une alarme non fondée.

Il y aura toujours un certain nombre acceptable d'alarmes non fondées. Ce qui cause problème cependant, c'est le grand nombre d'alarmes engendrées par la négligence ou par une mauvaise compréhension d'un système d'alarme automatique. À cela il faut malheureusement ajouter certaines alarmes déclenchées par malveillance, pour régler des chicanes entre voisins ou entre locataire et propriétaire.

Nous recevons de nombreuses alarmes de gens bien intentionnés mais qui ne prennent pas les quelques secondes nécessaires pour vérifier l'ampleur réelle du problème; ainsi un feu de joie devient un feu de grange, une cigarette mal éteinte dans un cendrier devient un feu dans un centre d'achat, de l'eau dégouttant d'un plafond devient une inondation etc. Il faut comprendre qu'une fois l'appel donné au 911, une procédure est enclenchée et que cette procédure doit être respectée par les répartiteurs en place et les pompiers.

Un exemple : vous déjeunez tranquillement et vos rôties brûlent déclenchant votre système d'alarme relié à une centrale de répartition. Le répartiteur vous rejoint au téléphone et vous demande votre code : malheureusement vous l'avez oublié. Celui-ci n'a pas d'autre choix que d'appeler les pompiers même si vous lui jurez être le propriétaire et que tout est sous contrôle car, il se pourrait que la personne au téléphone soit un voleur ou un agresseur qui veut couvrir son méfait en mettant le feu à votre maison. Et voilà : une équipe de pompier est appelée, huit personnes doivent quitter leur travail (entendez-vous comme moi les employeurs qui se plaignent, avec raison, du manque de pro-

duction?), se rendre rapidement à la caserne (entendez-vous comme moi certains citoyens se plaindre de la vitesse excessive?), se changer et partir avec les camions incendie (encore des plaintes mais cette fois pour le bruit des sirènes). Une fois rendu sur place, vous vous étonnez de l'ampleur de l'intervention : ce déploiement est pourtant nécessaire et excellent pour maîtriser rapidement un vrai incendie et ainsi limiter les dommages... mais très dispendieux pour deux toasts brûlés! C'est alors que vous vous demandez : qui va payer?

Un autre exemple : le responsable du quart de nuit vous avise que l'alarme est partie sans raison cette nuit et que les pompiers sont venus. Vous vous dites qu'une fois la production de la journée mise en branle, vous verrez alors si quelque chose peut être fait. L'alarme part de nouveau et encore une fois une équipe de pompiers est appelée. Deux sorties sans raison et deux dépenses de plusieurs centaines de dollars qui auraient pu être évitées avec un entretien adéquat du système.

Vous seriez surpris des nombreux autres exemples d'alarmes non fondées, toutes basées sur des faits vécus.

Attention ceci n'est pas un plaidoyer contre les systèmes d'alarmes ou les gens qui ont le coup de téléphone au 911 un peu trop facile. Nous désirons simplement vous faire réaliser qu'un appel d'alarme, que ce soit par un système automatisé ou par un appel téléphonique, ne peut pas rester sans réponse, et que cette réponse, dans le but de vous protéger adéquatement en cas de besoin réel, entraîne des coûts élevés.

Alors, s'il vous plaît, attention. Plusieurs alarmes non fondées pourraient être évitées et ainsi nous permettre de mieux utiliser votre argent versé en taxes municipales ou même, vous éviter l'imposition d'une amende pour alarmes non fondées répétitives.

Vélos et animaux ne font pas bon ménage sur la Véloroute

Cet été, il fait beau, il fait chaud, il fait bon rouler à vélo. Les adeptes du cyclisme sont de plus en plus nombreux à se balader sur la Véloroute de la Chaudière. Malheureusement, leur plaisir de rouler au grand air est parfois incommodé par les petits cadeaux laissés par les animaux sur la voie cyclable.

Nous vous rappelons qu'un règlement interdit la présence d'animaux sur la Véloroute de la Chaudière. Nous demandons donc la collaboration de toute la population afin de respecter cette interdiction. C'est un geste de civisme qui sera fort apprécié des cyclistes.



Conseil en bref

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors des séances régulières tenues le 4 juillet et 8 août 2005, à savoir :

- La Ville a procédé à l'adoption finale du règlement numéro 1316-2005 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 148 à même une partie de la zone 120 et créer une nouvelle zone portant le numéro 160 pour les emplacements de la partie résiduelle de la zone 120 (emplacements bornant le côté ouest du boulevard Taschereau Sud) et de modifier la grille des usages et spécifications des zones 324 et 705.
- La Ville a autorisé, à certaines conditions, la cession des rues suivantes :
 - Une partie du boulevard Lamontagne par les promoteurs Guy Blouin, Yves G. Blouin, Gestion F.V. inc. et Promotions RN inc.
 - Une partie de la rue La Vérendrye par les promoteurs Yves G. Blouin, Gestion F.V. inc.
 - L'avenue des Saphirs et une partie de l'avenue des Diamants par le promoteur Promotions RN inc.
- La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1317-2005 décrétant un emprunt de 307 700 \$ afin de financer la



Hélène Gagné,
Greffière

subvention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune accordée dans le cadre du programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique, secteur avenue Marguerite-Bourgeoys, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Vachon.

- La Ville a accepté les soumissions publiques pour la construction d'un égout pluvial sur l'avenue Saint-Émile et sur l'avenue de la Coopérative.
- Pour la tenue du Festival sportif de Sainte-Marie, la Ville a autorisé la fermeture d'une partie du boulevard Laroche, entre l'avenue Marguerite-Bourgeoys et l'avenue Saint-Cyrille, soit du vendredi 12 août 2005 à 12 h jusqu'au dimanche 14 août 2005 à 20 h et ce, afin de permettre la tenue d'une exposition de voitures neuves des concessionnaires de la région et assurer une meilleure sécurité lors des déplacements des visiteurs et sportifs lors de la seconde fin de semaine de ce festival.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

Programme d'économie d'eau potable

Comment faire des économies?

Un message de RÉSEAU environnement

Été, saison des voyages, des folies et des grandes dépenses. Mais l'été, c'est aussi le temps de se détendre, de faire le point et... d'économiser! Le temps de poser un petit geste afin de contribuer collectivement à diminuer notre consommation d'eau potable. En saison estivale, l'arrosage fait doubler la consommation des Québécois, les 2^{es} plus grands consommateurs d'eau potable au monde.

Voici donc quelques petits conseils et un concours qui vous permettront de mettre en œuvre des moyens simples afin d'économiser l'or bleu!

- Au lieu de faire couler l'eau chaque fois que vous en voulez, remplissez plutôt un pichet d'eau du robinet, puis mettez-le au réfrigérateur. Votre eau sera froide et sans arrière-goût de chlore!
- Dégelez vos aliments congelés au réfrigérateur ou au micro-ondes plutôt que sous l'eau du robinet.
- Le papier recyclé réduit de 35 % la pollution de l'eau provenant de la fabrication du papier!
- Votre toilette n'est pas une poubelle; n'y jetez donc pas vos ordures! Les produits d'entretien ménager, les peintures, les solvants, les pesticides et autres pro-

duits chimiques peuvent être très nocifs pour l'environnement.

- Chaque jour, nous avons besoin de plus de 60 millions de m³ d'eau pour nos besoins en électricité au Canada? Réduire votre consommation d'énergie, c'est aussi économiser l'eau.
- Les plantes vivaces requièrent moins d'eau que les plantes annuelles ou les pelouses.
- En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 6 ou 7 centimètres (2 à 3 pouces), car une herbe un peu plus longue retient mieux l'eau.

Concours

Les jeunes âgés entre 4 et 16 ans auront aussi la chance de nous inspirer en nous donnant leurs trucs personnels afin d'économiser l'eau potable. Le concours « Agissez avec bri'EAU! » leur permet de s'exprimer par le biais de tout moyen de communication : dessin, vidéo, chanson, etc. Le concours prendra fin le 1^{er} août alors qu'un jury décernera des laissez-passer dans différents sites touristiques du Québec. Pour participer consultez le site de RÉSEAU environnement (www.reseau-environnement.com), ou contactez votre municipalité.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 9 août 2005.

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

A tous les propriétaires et locataires d'immeubles
de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, que lors d'une séance spéciale qui sera tenue le 12 septembre 2005 à 19 h 45 à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie, une (1) demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme de cette municipalité sera étudiée et les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

a) Propriété sise au 1546 rang
Saint-Étienne Nord

Lot : 2 960 393 (Cadastré du Québec)

Dérogation : Reconnaître la superficie du lot déjà existant à 2 261,1 mètres carrés au lieu du minimum exigé de 2 787,0 mètres carrés tel qu'exigé en vertu de l'article 3.3.1a) du règlement sur les lotissements numéro 701-90.

Donné à Ville de Sainte-Marie,
ce 9 août 2005.

Hélène Gagné, Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Comté de Beauce-Nord,
Le 5 août 2005.

AVIS PUBLIC

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1317-2005
PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

QUE la Ville de Sainte-Marie a adopté à la séance régulière du 4 juillet 2005 le règlement numéro 1317-2005 décrétant un emprunt de 307 700,00 \$ afin de financer la subvention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune accordée dans le cadre du programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique, secteur avenue Marguerite-Bourgeoys, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Vachon.

Ce règlement ne requerrait pas l'approbation des personnes habiles à voter.

Le règlement numéro 1317-2005 fut approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 28 juillet 2005. La Ville de Sainte-Marie est donc autorisée à procéder à l'emprunt de 307 700,00 \$.

En foi de quoi, je signe le présent certificat ce cinquième jour du mois d'août de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière